

LE DVAR TORAH DE LA SEMAINE

EMOR

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DE GENÈVE

RÉSUMÉ

La Sidra comporte des règlements relatifs aux prêtres, et à la discipline particulière à laquelle ils doivent se soumettre. Aucun homme présentant de graves défauts corporels n'est admis à apporter des offrandes à l'intérieur du Temple. Les mêmes conditions sont également imposées quant au choix du sacrifice proprement dit. Le chapitre XXIII est consacré aux fêtes et à leurs sacrifices respectifs. L'épisode du blasphémateur qui est condamné à la peine de mort, et l'énoncé de cette même peine pour toute personne qui se rendra coupable de cette faute, terminent la Sidra.

COMMENTAIRE

Vous demeurerez dans les Souccot durant 7 jours, afin que vos générations sachent, que J'ai fait demeurer les enfants d'Israël dans les cabanes quand je les ai fait sortir du pays d'Égypte (Lévitique XXIII, 33-34).

Comment pouvons-nous parler de Souccot, sans soulever une des préoccupations majeures de notre siècle ? Aujourd'hui, le monde moderne est hanté par les problèmes de la pollution sous toutes ses formes. Heureusement, les mouvements écologiques tentent de sensibiliser les citoyens à ce problème aigu et militent pour freiner ce fléau de notre siècle. Il faut leur rendre hommage.

Mais, la question que nous sommes en droit de nous poser est la suivante :

Pourquoi l'homme a-t-il attendu 50 siècles pour prendre conscience de l'importance de la nature, alors que la Bible commence par une des plus belles leçons d'écologie ? A peine le monde créé « D.ieu plante dans le jardin d'Éden ». D.ieu jardinier, telle est la première « profession » de l'Être suprême. Quand D.ieu créa Adam et Eve, Il les installa dans un jardin. Quand Il dicta les fêtes au peuple d'Israël, Il les doubla d'un sens écologique. Ainsi, Pessah' (Pâques), fête de la liberté est aussi la fête du printemps. Chavouot (Pentecôte), fête du don de la Thora, est également la fête des Premices et la fête des moissons.

A Souccot, nous franchissons une nouvelle étape. D.ieu nous demande de quitter nos maisons de briques pour vivre durant 7 jours dans la Soucca, c'est-à-dire, en pleine nature.

Dieu veut aussi établir un lien étroit entre l'homme et le monde qui l'entoure.

Il veut sensibiliser l'homme à aimer la nature et à la protéger, non pas de façon platonique, mais en y vivant et en jouissant de ses bienfaits. Il veut que l'homme découvre la flore et la faune pour mieux les respecter, car l'homme aujourd'hui, emporté par le rythme infernal de la vie, ne sait plus contempler la nature.

Regarder le ciel, lutter contre le stress, prendre le temps de vivre, profiter de la vie en compagnie de sa femme et de ses enfants, se rendre compte que la vie ici-bas est éphémère comme une Soucca, cette demeure provisoire qui ne dure que 7 jours : voilà, semble-t-il, une des leçons que chacun peut tirer de cette belle fête riche en symboles.

PAR LE RAV IZHAK DAYAN, GRAND RABBIN DE
LA COMMUNAUTÉ ISRAËLITE DE GENÈVE

CHABBAT EMOR

Présence du Grand Rabbin Izhak Dayan dans les synagogues

VENDREDI SOIR (MIN'HA)

Beth Yaacov

CHABBAT MATIN (CHA'HRIT)

Beth Yaacov

CHABBAT SOIR (MIN'HA)

Maison Juive Dumas

Les offices de ce Chabbat à la Synagogue Beth Yaacov seront célébrés par le Rabbin Jacob Toledano

COURS DU MOIS

Par le Grand Rabbin Izhak Dayan

CHABBAT AV. DUMAS

8h00 Cours de Michnavot
19h45 Cours de Halakha

JEUDI AV. DUMAS

9h00 Cours de Talmud

DIMANCHE BETH YAACOV

9h00 Cours de Talmud

Par le Rabbin Jacob Toledano

CHABBAT BETH YAACOV

Après l'office du matin
Commentaire de la Torah

LUNDI ET JEUDI MATIN BETH YAACOV

Après l'office du matin
Cours de Halakhot

Par M Eric Ackermann

CHABBAT BETH YAACOV

Pendant Séouda chlichit
Cours sur la Paracha

HORAIRES DES OFFICES

Depuis le 1^{er} mai 2019

BETH YAACOV

Lundi et jeudi
7h15 Cha'hrit
Dimanche
8h00 Cha'hrit

MAISON JUIVE DUMAS

Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit

HEKHAL HANESS

Jours de la semaine
7h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit
Dimanche
8h00 Cha'hrit
19h30 Min'ha suivi de Arvit

Si vous désirez dédier un Dvar Torah à la mémoire d'une personne, merci de contacter Mme Sellam auprès de notre secrétariat. T. +41 22 317 89 07 · sellamc@comisra.ch